

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Novembre 1872.

Chronique Politique.

Voici le compte-rendu de la dernière réunion du centre gauche, tel qu'il est publié dans le *Siècle* :

Le centre gauche a tenu aujourd'hui une importante séance. Voici le procès-verbal qui nous est communiqué par le bureau de la réunion :

Une réunion du centre gauche a eu lieu aujourd'hui, à midi, sous la présidence de M. Robert de Massy.

Elle avait pour objet la discussion des propositions qui devaient être présentées par la commission nommée dans la séance d'hier. M. Casimir Périer a présenté le rapport de cette commission dans les termes suivants :

Les soussignés, considérant que la situation actuelle ne peut se prolonger, que la France a besoin d'un gouvernement régulier qui lui assure un lendemain ; qu'il est donc nécessaire de donner à la République, gouvernement légal du pays, les institutions qui, dans toutes les États libres, règlent la transmission, l'action et les attributions des pouvoirs publics, proposent à l'Assemblée nationale de nommer une commission de 30 membres chargée de présenter un ensemble de lois organiques, en faisant porter son examen sur les bases suivantes :

- 1° Prolongation pour quatre ans des pouvoirs du Président de la République ;
- 2° Création d'une vice-présidence intérimaire, en cas de vacance du pouvoir exécutif et jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à cette vacance ;
- 3° Renouvellement partiel de l'Assemblée nationale ;
- 4° Formation d'une seconde Chambre ;
- 5° Responsabilité des ministres et règle-

ment des rapports du pouvoir avec les Chambres.

La discussion a été ouverte sur le rapport. Les membres qui y ont pris part sont notamment : MM. Casimir Périer, Jules Favre, Saisset, Lenoël, comte Rampont, Duvergier de Hauranne, de Marcère, Picard, Bethmont, de Choiseul, Soye, Laboulaye, Delorme, Bertauld, Scherer et de Malleville.

Il a été bien entendu que les propositions ainsi formulées avaient le caractère d'un programme énonciatif ; que toutes les opinions individuelles restaient entièrement libres sur chacun des points du programme, et que les signatures impliquaient principalement, de la part de ceux qui les avaient données ou qui les donneraient ultérieurement, l'accord sur la nécessité de soumettre, dans un bref délai, les questions posées à l'examen et aux discussions de l'Assemblée nationale.

Sur la question d'opportunité, il a été décidé que le dépôt des propositions ne serait pas effectué sur le bureau de l'Assemblée avant une décision nouvelle et spéciale de la réunion du centre gauche. Les résolutions proposées par la commission ont été adoptées à la presque unanimité des membres présents, qui ont donné immédiatement leurs signatures.

Les adhésions ultérieures pourront être données à la séance de demain et sur le bureau de la réunion.

Quoi qu'en aient dit plusieurs journaux, il n'est nullement certain que M. Batbie ait été nommé rapporteur. Sur ce point, comme sur tous les autres, le secret le plus absolu a été gardé par les membres de la commission.

M. Thiers n'a pas encore été entendu par la commission. Des personnes en position d'être bien informées affirment qu'il n'est nullement décidé à faire les concessions qu'on lui demande, et qu'un commencement d'accord se serait établi entre lui et M. Gambetta à la suite d'une entrevue nocturne qu'ils auraient eue avant-hier. Ce qui ne pa-

rait pas douteux, c'est que M. Thiers voudrait faire confirmer ses pouvoirs par une sorte de plébiscite du second degré.

L'appel au peuple serait déguisé sous la forme d'un vote populaire nommant une Assemblée *ad hoc*, qui se prononcerait sur la confirmation des pouvoirs présidentiels et deviendrait la seconde Chambre dont M. Thiers réclame la création. Non-seulement la majorité de la commission Kerdrel, mais plusieurs membres de la minorité, sont ouvertement hostiles à de tels projets.

La démission de M. Dufaure est toujours considérée comme certaine.

Le *Bien public* déclarait l'autre jour que si la Chambre repoussait les arrêts du Messaige, M. Thiers et ses amis auraient des résolutions à prendre. Le *Journal des Débats* dit aujourd'hui quelles seraient ces résolutions. Pour se faire beau jeu, il suppose que la majorité remplacerait M. Thiers par une dictature militaire, puis il ajoute :

« Que deviendrait l'Assemblée ? La gauche radicale, la gauche modérée, le centre gauche auraient suivi M. Thiers dans sa retraite ; ce qui resterait ne serait plus en nombre suffisant pour procéder à quelque délibération valable ; il faudrait donc recourir à de nouvelles élections. »

Ainsi, M. Thiers et ses amis se proposent, si la Chambre maintenait son droit, de rendre le gouvernement impossible. C'est facile à dire, surtout quand on n'a ni patriotisme ni principes ; ce serait difficile à faire. La gauche radicale se retirerait *peut-être*, mais la gauche modérée et surtout le centre gauche ne songeraient qu'à rester.

Le défilé des adresses des conseils municipaux continue dans les colonnes hospitalières du *Siècle*. Ceux de Versailles, de Laon, de Gaillac et de Sinceny (Aisne) ont pris la peine d'é luder la loi en se déclarant réunis hors session. Ceux de Brest, de Bohain et de Montpellier y vont plus franchement et dé-

daignent ces oiseuses et hypocrites précautions. Pourquoi les courtisans s'incommoderaient-ils de l'observance des lois ?

Le plan de réformes constitutionnelles de M. de Bismark continue à s'accroître et à se réaliser.

En ce qui touche le conflit du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, on remarquera le projet de loi récemment présenté sur les limites du droit d'application des peines religieuses. Il suffit, pour en apprécier l'esprit et le caractère, d'indiquer que tout en paraissant se borner à refouler la juridiction ecclésiastique dans son domaine et à prévenir ses empiètements, l'auteur du projet interdit à cette juridiction l'unique sanction qui lui reste, celle de la publicité. Il est défendu de menacer des peines tolérées par l'Etat, de nommer les personnes incriminées ou punies, de proclamer ces peines ou censures, sous peine de 1,000 thalers d'amende ou de deux années de prison. C'est la juridiction ecclésiastique réduite au huis clos et au bâillon.

À la Chambre des députés a eu lieu la première lecture du nouveau projet d'organisation des cercles, qui, dans la discussion, approuvé et défendu à l'envi par les membres du parti conservateur libéral, du parti national libéral et du parti progressiste, n'a été critiqué que par un Polonais, un ultramontain et deux députés conservateurs.

Le ministre de l'intérieur a déclaré que le projet de loi ne s'appliquait pas à la province de Posen, condamnée à un régime d'exception ; et il a refusé de s'expliquer sur les intentions du gouvernement à l'égard de la Chambre des seigneurs et la nouvelle four-née de pairs annoncée.

La Chambre, presque à l'unanimité, a décidé que le projet ne serait pas renvoyé à une commission.

Rien ne fait présumer encore d'une façon précise l'attitude définitive que prendra la Chambre des seigneurs. Les uns penchent pour une solution optimiste et pacifique, et pour une soumission déguisée sous le titre

104

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXI.

LA LOI ANCIENNE ET LA LOI NOUVELLE.

(Suite.)

Cette seconde victime, c'était, on le sait, Pillardof.

Par ordre de son oncle, Eliacin et quelques-uns de ses compagnons l'avaient accompagné jusqu'au camp, pour l'enlever, s'ils le pouvaient, ou le suivre et le poignarder, si les Polonais lui rendaient la liberté.

La cérémonie du serment avait singulièrement favorisé leurs desseins, et le soir du

même jour, le capitaine des Cosaques, solidement garrotté, avait été conduit à la ferme isolée.

Son jugement ne fut pas long et l'exécution le suivit de près ; les Israélites, qu'il avait tant de fois frappés de sa nagaïka, se relayèrent pour lui rendre, en une fois, tous les coups qu'ils en avaient reçus. Eliacin, trop affaibli pour frapper, avait remis à son oncle le soin de sa vengeance.

Pendant plus d'une demi-heure, les lanières alourdies de sang retombèrent sur le cou, les épaules, les côtes et la poitrine du capitaine. Ses yeux, gonflés par l'excès de la souffrance et sortant de leurs orbites, exprimaient le mépris, et, sur ses lèvres crispées, se dessinait encore un sourire de pitié.

— Ce n'est pas assez de le tuer, s'écria le juif, il faut l'insulter. Excellence, reçois cet outrage de la main d'un esclave.

Et trempant sa main dans la boue sanglante, il lui appliqua un soufflet.

Pillardof pâlit, mais relevant la tête, il cracha au visage de son bourreau en râlant un ricanement sauvage. Était-ce bravade,

était-ce espérance d'exaspérer ceux qui le torturaient pour qu'ils lui arrachassent d'un seul coup une vie trop lente à quitter son corps de fer ? La haine d'Abraham devina cette intention.

— Oh ! rugit-il, tu crois peut-être que je vais te tuer, non, non, va ! tu n'as pas fini encore de souffrir, je vais laver tes plaies avec du vinaigre, arrêter ton sang ; ton agonie, c'est ma joie ; elle sera longue, et si longue qu'elle soit, je la trouverai toujours trop courte, car je voudrais, moi, qu'elle fût éternelle. Frères, préparez des linges mouillés, enveloppez ses os dénudés de bandelettes, reposons-nous et soupçons. Capitaine, j'ai encore un peu de cette eau-de-vie que tu aimais tant à me voler, mais je ne suis pas avare, moi, en veux-tu boire un verre à la santé de ton humble serviteur ? cela te donnera de la force pour souffrir encore.

L'agonie du Cosaque dura tout le jour ; ce ne fut que sur le soir, que, toujours attaché au poteau auquel Ruben avait été lié, le féroce mais intrépide Cosaque expira enfin sans avoir proféré une plainte, et en

bravant ses bourreaux du regard, quand la voix vint à lui manquer.

Quand la nuit fut venue, Abraham détacha lui-même les cadavres et les jeta sur la fosse de son fils, en disant :

— Je dois à ton sang d'autre sang ; repose en paix, je te jure de ne vivre que pour te venger !

Puis, réunissant ses compagnons, il fouilla la neige avec un pieux aigu, déterra le trésor qu'il avait enfoui et leur partagea, sans en rien vouloir garder, les quarante-deux mille florins de Blagourof.

C'était un spectacle étrange que celui de ce vieillard en haillons, agenouillé devant un monceau d'or, que faisait scintiller la lumière produite par une torche de sapin et distribuant à poignées les pièces d'or à ses complices, dont les yeux brillaient d'une joie sauvage.

Puis, quand tout fut fini :

— Allez, leur dit-il, frères, passez la frontière, en attendant des jours meilleurs ; vous êtes trop compromis pour demeurer en Pologne. Que le Dieu de Jacob vous accom-

d'adhésion. Les journaux anglais sont moins rassurés.

Voici notamment l'opinion du *Daily-News* :

« Il est à craindre que les questions à poser, telles que les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; — le mariage civil ; — le contrôle du clergé sur l'enseignement élémentaire national, — ne provoquent une alliance entre les torques protestants et les ultramontains, prêtres et laïques. Une telle alliance serait une formidable conspiration, sous les auspices du Vatican, contre l'unité de l'empire allemand. Mais nous ne doutons pas que le convalescent de Warzin ne soit prêt pour la lutte. Ses résolutions sont toujours à la hauteur du danger. Les événements ne le prendront point par surprise. »

LES CAUSES MORALES

DE NOTRE DÉCADENCE INDUSTRIELLE.

On s'est demandé dans le public pourquoi l'administration municipale se décidait à ouvrir une école d'apprentis.

Cette mesure a une raison bien simple et bien lamentable.

On commence aujourd'hui à ne plus trouver, dans la plupart des industries parisiennes, de véritables ouvriers.

Je suis loin d'être persuadé, et pour des raisons de quelque valeur, que cet enseignement nouveau parvienne à combler les lacunes et à ressusciter l'habileté personnelle ; mais ce n'est pas là ce que je me propose d'examiner aujourd'hui.

Il faut remonter par delà les effets jusqu'au domaine des causes ; il faut montrer comment l'organisation actuelle de l'industrie a pour résultat inévitable de rendre les travailleurs médiocres dans leur métier et indifférents à leur besogne.

Sous prétexte de soustraire les ouvriers au marchandage et à la concurrence qui, disait-on, affaiblissent leur salaire et les livrent sans merci à l'omnipotence des patrons, on a cru faire une œuvre habile et profitable d'établir, sauf des exceptions trop rares pour être comptées, une uniformité impitoyable des prix. Des tarifs proposés par les travailleurs et adoptés par les patrons indiquent avec une précision mathématique le nombre des heures et le prix de la journée, ou encore la rétribution du travail aux pièces. Les fabricants n'en sont plus à discuter le principe : lorsqu'il y a débat, on n'argumente plus, de part et d'autre, que sur le chiffre à convenir. L'uniformité absolue, l'égalité matérielle et brutale n'est plus contestée.

Examinons ce qui résulte de cet état de choses. Notre malheur sera ici de n'avoir pas à déduire des raisonnements, mais à constater des faits.

Lorsque l'ouvrier était libre de convenir lui-même du prix de son travail, il pesait dans ce marché avec son patron de toute sa valeur personnelle. Il pouvait faire valoir, avec un juste et raisonnable orgueil, sa longue habitude du travail, son habileté excep-

tionnelle dans le métier, ce tour de main supérieur que ne donnent aucun apprentissage et aucune théorie, enfin, ce qui n'avait pas moins de prix que tout le reste, à une époque où l'homme véritable existait encore dans l'ouvrier, les garanties morales sur lesquelles le patron fondait ses calculs pour l'expédition de la besogne et la certitude du concours.

Les pratiques modernes ont changé tout cela.

On se demande, à ce point de vue humain dont il faut toujours tenir compte dans les faits de l'ordre social, quel intérêt peut avoir aujourd'hui l'ouvrier d'une de ces industries réglementées, à devenir plus habile dans son art, plus expéditif dans son travail.

Ne sait-il pas bien que sa besogne lui sera payée d'après une estimation officielle à laquelle il ne peut rien ? Peu importe qu'il soit habile ou médiocre, inactif ou intelligent ; le tarif est là, et le patron est obligé, comme lui-même, de subir cette servitude commune.

Les ouvriers qui ne connaissent pas l'économie politique et qui étaient tout entiers à leurs déclamations contre la concurrence et l'exploitation, ne s'étaient pas aperçus d'une vérité fondamentale, à l'aveu de laquelle il faut bien aujourd'hui revenir.

Si la concurrence s'exerçait, dans plus d'une circonstance, au détriment de l'ouvrier, ce n'était là qu'un accident. La vraie loi de la concurrence, s'il est permis d'employer ici un terme dont on abuse trop, était, au contraire, d'agir au profit du travailleur et, à défaut de la raison et de la justice du patron, son intérêt bien entendu en devenait le garant.

Dès que l'ouvrier, livré à lui-même, était maître de son travail, de son temps, de ses rapports avec les fabricants, toutes libertés qu'on lui a ravies, il se déployait dans tout son essor et se perfectionnait dans toute l'étendue de son intelligence et de sa force. Il arrivait ainsi, comme on l'a vu si longtemps, à des résultats et à une habileté vraiment exceptionnels. Un ouvrier achevé était un personnage, et c'est dans ce sens accredité par la langue française elle-même, que Labruyère a pu dire d'un livre supérieur : *qu'il était fait de main d'ouvrier*.

Ces hommes-là, pour avoir alors toute liberté de se produire, n'en demeuraient pas moins, comme ils le seront toujours, rares et précieux. Un fabricant avait tout intérêt non pas seulement à s'en servir pour un temps, mais à se les attacher par des liens durables et permanents. Il leur faisait, en raison de cette situation exceptionnelle, de l'avantage qu'il avait à les garder, du préjudice qu'il aurait eu à les perdre et à les livrer à ses concurrents, des conditions favorables sans que cette plus-value du travail individuel eût d'autres limites que la capacité de l'employé et la bonne volonté du patron.

Aujourd'hui, non-seulement l'ouvrier ne peut plus rien demander de pareil, mais le fabricant soupçonné de faire une différence entre le travail le plus médiocre, le plus languissant et l'activité la plus adroite et la plus pressée, serait aussitôt mis en inter-

dit et considéré comme un tentateur, en même temps que l'ouvrier comme un traître. On en est venu à ce point d'esclavage, que le fabricant ne peut plus même faire à ce praticien hors ligne l'avantage d'une meilleure place à l'atelier, ou d'un témoignage même purement gratuit de satisfaction.

Voilà où nous en sommes, et les patrons le savent bien. Ils ne se risqueraient plus aujourd'hui à offrir, en dehors du règlement convenu, la valeur d'un cigare ou d'une place d'omnibus. On a parfaitement réussi à supprimer tout ce qui fait la valeur de l'homme, tout ce qui peut développer en lui l'initiative de la supériorité, ou répondre au sentiment de la justice.

Aussi est-il arrivé, comme il était inévitable, que, dans le mouvement producteur de l'atelier comme dans le niveau de l'habileté industrielle, tout se règle de plus en plus, non pas même sur une moyenne raisonnable, mais sur les tendances naturelles que nous avons tous à la paresse lorsque, en dehors des obligations internes du devoir, l'activité est sans profit et l'habileté sans mérite.

Voilà ce que les plus jeunes ouvriers commencent aujourd'hui à comprendre, dès qu'ils sont appelés à mettre la main à leur métier. Bons ou mauvais, habiles ou inexpérimentés, capables ou incapables, qu'importe ? puisque la même heure leur apportera, au bout des mêmes soixante minutes, un salaire identique ; et si le patron hésite à les employer, il faudra bien qu'il s'y résigne, lorsqu'il ne trouvera pas mieux, ou qu'il leur obéisse lorsqu'on les imposera.

Ce n'est assurément pas en suivant cette pente qu'un peuple se relève ; et ce n'est pas tout d'avoir eu une supériorité industrielle incontestable pour la maintenir et la continuer.

Les nations, dans l'ordre de la production industrielle, ne vivent pas longtemps sur leur réputation. Il faut qu'elles fassent leurs preuves au jour le jour. Personne dans ce monde-là ne consentira jamais à leur acheter par reconnaissance, ni à leur payer une supériorité qu'elles n'ont plus.

Antonin RONDELET.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Voici, d'après une statistique officielle, la composition de l'Assemblée nationale :

- 2 princes (d'Orléans).
- 7 ducs.
- 30 marquis.
- 52 comtes.
- 47 vicomtes.
- 47 barons à titre étranger (Chaurand).
- 97 nobles non titrés n'ayant que la participation.
- 455 avocats.
- 38 grands industriels, manufacturiers ou maîtres de forges.
- 45 généraux ou officiers.
- 35 magistrats ou anciens magistrats.
- 25 ingénieurs.

pagne !

Eliacin et ses compagnons voulurent l'entraîner avec eux.

— Non ! non ! répondit-il, ma vie ne vaut plus le prix que j'y mettrais en lui sacrifiant ma vengeance ; je ne suis plus qu'un arbre desséché jusqu'à la moëlle et dont les impies ont coupé les rejetons qui faisaient ma joie et mon orgueil. Allez, croissez, multipliez et oubliez un vieillard, dont la seule pensée sera de punir les auteurs de ses maux.

Sa résolution était inébranlable, il fallut obéir. La petite troupe s'éloigna dans la direction de la Vistule qui, non loin de Strakof, forme la frontière de l'Autriche, et lui, après avoir soigneusement caché au fond de son traîneau quatre ou cinq barils de poudre, que lui avaient fournis les émigrants, il s'enfonça dans les bois, pour se rapprocher du chemin de fer qui, de Mislovitch, conduit à Varsovie.

La voie qu'il suivait l'exposait à rencontrer les Russes, mais peu lui importait ; les deux seuls témoins de sa trahison, Nabel-

kof et Pillardof, en avaient été les victimes, et dans sa poche il portait l'attestation de ses bons et loyaux services. Avec ce certificat, il n'avait rien à craindre des Moscovites. Quant aux Polonais, qu'eût-il pu faire parmi eux ?

Il avait vu Langiévitich délivrer, sur parole, six cents prisonniers, et ses soldats vainqueurs, ramasser, pour les soigner comme leurs propres frères, les blessés ennemis, au lieu de les égorger les uns et les autres, ainsi que n'eussent pas manqué de le faire, en pareille circonstance, les hordes de Svinin, Mitved et Blagourof.

Pour lui, cette magnanimité n'était autre chose que de la démente ; l'implacable exécuteur de la loi ancienne, qui sanctionne l'application du terrible précepte : Œil pour œil, dent pour dent ! ne pouvait comprendre le sublime précepte de la loi nouvelle : Aimez-vous les uns les autres et rendez le bien pour le mal.

En égorgeant sans pitié Ruben, le fils unique d'Abraham, Svinin s'était fait de l'Israélite un adversaire digne de lui, un ad-

versaire auquel si tous les insurgés eussent ressemblé, pas un seul des soldats du tzar ne fût sorti vivant de la terre de Pologne.

Heureusement pour les bourreaux que les victimes n'opposaient à la barbarie que la générosité, à la trahison que la loyauté.

Les Moscovites en profitaient sans pudeur ; vaincus ils se rendaient, sûrs d'être mis en liberté ; vainqueurs, ils égorgeaient blessés et prisonniers.

Ils appelaient cela se débarrasser.

Le seul sujet d'effroi des généraux moscovites, dans cette guerre à armes si peu égales, était la multiplicité des bandes mobiles, auxquelles il était difficile de faire des prisonniers, et qui, dans leurs embuscades, tuaient, par surprise, un grand nombre de soldats.

La dictature de Langiévitich fut pour le gouvernement impérial un bonheur inespéré.

La révolution n'était plus une hydre, dont chaque tête renaissait à mesure qu'on la coupait ; elle n'en avait plus qu'une seule, que d'un seul coup on pouvait abattre.

Cette tête avait pour nom Langiévitich.

- 23 médecins.
- 21 professeurs de belles-lettres, sciences, droit ou médecine.
- 49 notaires ou anciens notaires.
- 46 négociants en gros.
- 44 officiers de marine en retraite ou en activité.
- 10 avoués ou ex-avoués.
- 5 banquiers.
- 2 armateurs.
- 2 pharmaciens.
- 4 évêque.
- 4 curé.
- 1 moulinier en soie.
- 4 pasteur protestant.
- 1 ouvrier ciseleur (M. Tolain).
- 1 ancien compositeur d'imprimerie (Martin-Bernard).
- 1 ouvrier en soie (Greppo).
- 1 commissionnaire en bijouterie (M. Tizard).
- 1 ancien percepteur.
- 1 ancien agrégé de tribunal de commerce.
- 1 marchand de nouveautés.

Les députés qui n'appartiennent à aucune de ces catégories sont pour la plupart des savants, des publicistes, des journalistes, hommes de lettres, etc. ; il y a aussi quelques ex-fonctionnaires des derniers régimes (préfets, sous-préfets, conseillers d'Etat), quelques peintres et quelques poètes.

Le doyen de l'Assemblée est M. Gauthier de Rumilly, député de la Somme, né en 1792. Il a été le défenseur d'un des quatre sergents de la Rochelle. Il siège au centre gauche.

Le plus jeune membre est M. de Champvallier, élu par la Charente. Il est né en 1844 et n'avait que vingt-six ans lors de son élection.

DON CARLOS D'ESPAGNE.

L'histoire du prétendant actuel au trône d'Espagne est simple, mais elle est généralement peu connue, quoiqu'elle soit inscrite dans l'almanach de Gotha. La voici en peu de mots :

Ferdinand VII d'Espagne vivait dans de mauvais termes avec son frère don Carlos qui, en 1830, était, dit l'*Observer*, l'héritier présomptif de la couronne et du trône d'Espagne.

Pour écarter son frère de la succession, Ferdinand, par des moyens de corruption ou autres, parvint à obtenir des Cortès l'abrogation, de la loi salique, alors en vigueur dans la péninsule, et peu de jours après la révocation du statut, sa femme, la reine Marie-Christine-Ferdinande, donna le jour à une fille.

Nonobstant la pragmatique sanction qui mettait fin à la loi salique, don Carlos réunit autour de sa personne un grand nombre d'adhérents, et la guerre de succession qui se fit en son nom se prolongea avec plus ou moins de chances de succès pendant une période de sept années.

En 1845, don Carlos renonça à ses droits au trône d'Espagne en faveur de son fils, alors comte de Montemolin, l'aîné de la famille, qui mourut subitement en 1864.

Toutes les forces russes, disséminées en Pologne, se concentrèrent pour écraser le dictateur.

Wladimir Kirposky avait prévu ce qui devait arriver.

La trahison et de misérables rivalités rendirent aux Moscovites la victoire facile.

Une autre circonstance les favorisa ; cette circonstance fut un dégel presque subit.

Le vent du sud, en échauffant tout-à-coup la température, amollit les neiges accumulées pendant plusieurs mois, la glace solide qui couvrait les rivières se rompit, les bas-fonds devinrent des marais et, pendant plusieurs jours, l'armée de Langiévitich, embarrassée par son propre nombre, se vit condamnée à l'immobilité.

Des bandes isolées eussent pu, à l'aide de raquettes et de longs patins, continuer à battre la campagne et auraient probablement réussi à empêcher ou au moins à contrarier la concentration de l'armée russe ; mais là où peuvent facilement passer cinquante hommes, un corps nombreux se trouve arrêté. (La suite au prochain numéro.)

Don Carlos avait eu, de son premier mariage, un fils, don Juan qui, en 1868, c'est-à-dire sept ans après la mort du comte de Montemolin, renonça à ses droits de succession au trône, en faveur de son propre fils, qui est le duc actuel de Madrid, autrement connu sous le nom de Carlos-Maria-de-los-Dolores-Juan-Isidro-Jose-Francisco-Querir-Antonio-Gabriel-Raphael, et qui épousa l'infante Marguerite, fille du feu Charles III, duc de Parme.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Orléans, 23 novembre, 7 h. du soir.

Préfet à Préfets et Sous-Préfets.

La Vienne est en crue, mais son maximum a déjà passé à Saumur; le maximum était de 2^m 50 à Châtellerauld, le 21, à 6 heures du matin.

Une crue très-forte du Cher aura pour maximum probable 3^m 50 à Noyers, le 25, vers deux heures du matin. Aucune crue n'est annoncée sur l'Allier.

La Loire supérieure a une crue moyenne; son maximum probable sera de 2^m 50 à Digoin, le 24, vers midi. On présume, dès lors, que le maximum probable à Orléans sera de 2^m 90, et aura lieu le 26, à minuit; mais la crue sera forte en aval du confluent du Cher.

A Saumur, son maximum probable pourra s'élever jusqu'à 5^m 45. Il aura lieu, sans doute, dans la nuit du 26 au 27.

Orléans, 24 novembre, 6 heures du soir.

Préfet à Sous-Préfet de Saumur.

Les dernières dépêches sont très-rassurantes. La Vienne a baissé rapidement; elle est maintenant au-dessous de 4 mètres. La Creuse et l'Allier sont au-dessous de 4 mètres et ne tendent point à croître; le maximum du Cher à Noyers sera moindre que 3^m 50 et dépassera l'heure de la première prévision; on présume qu'il ne dépassera pas 3^m 25 et qu'il aura lieu ce soir. Le nouveau maximum à Digoin de la recrudescence de la Loire supérieure sera de 3^m 25 vers midi à Orléans. La crue a atteint son premier maximum aujourd'hui à trois heures du soir; il est de 2^m 85. Il est probable que le second maximum sera encore moins élevé; il aura lieu le 27, vers minuit. Il résulte de tous ces changements favorables que la crue sera moins forte dans la basse Loire qu'on devait le présumer. Le premier maximum à Saumur sera de 4^m 60 environ; il doit avoir lieu le 26, vers midi; quant au second maximum, il restera partout au-dessous du premier.

Aujourd'hui, à midi, la Loire était à 4^m 20 à l'étiage du pont Cessart.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Le Conseil municipal de Tours, dans sa dernière séance, a décidé que la brèche faite au fronton de l'Hôtel-de-Ville, par un des obus prussiens dirigés contre Tours, dans la matinée du 21 décembre 1870, sera respectée.

« Le Conseil municipal a eu raison; cette brèche doit être conservée dans l'intérêt de l'histoire et par sentiment de patriotisme.

« C'est un témoignage matériel et irrécusable des violences de l'invasion prussienne et un souvenir destiné à entretenir et à perpétuer la haine nationale contre un ennemi odieux qui a foulé aux pieds toutes les lois de la guerre, tous les principes d'humanité.

« La trace de ce projectile est un ineffaçable stigmate imprimé au front de ceux qui l'ont froidement lancé contre une ville inoffensive impuissante à se défendre. »

Une scène de cannibale :

Ces jours derniers, le facteur aux lettres de Chantenay, près Nantes, revenait à 9 heures du soir, de sa tournée. Au beau milieu du bourg, devant la grande porte de l'église, il est assailli avec fureur par un homme (une bête féroce), qui le terrasse, le roue de coups, lui mange le nez et une joue. Le malheureux facteur, vieux militaire, n'avait qu'un bras; l'autre était resté en Crimée. C'est en vain que la victime criait: « Au secours, on m'assassine. » Les voisins, pour toute réponse, fermaient leurs portes et leurs volets. Était-ce la peur ou la connivence? La justice le dira.

Par suite des réponses faites par la grande partie des officiers de cavalerie au questionnaire qui leur a été adressé, des modifications essentielles vont être adoptées au mode jusqu'à présent employé pour le paquetage, trouvé trop lourd et trop compliqué.

On rappelle au public qu'aux termes des articles 41, 44 et 47 de la loi du 23 août 1871, les baux sous seings privés doivent être présentés à la formalité de l'enregistrement dans les trois mois de leur date, et les baux déclarés dans les trois mois de l'entrée en jouissance.

Toute contravention aux dispositions précitées est punie d'une amende de soixante francs au minimum, décimes compris, ou du double droit s'il excède soixante francs.

Le preneur et le bailleur encourent chacun une amende.

ÉVASION DE SIX CONDAMNÉS DE LA COMMUNE.

On lit dans le *Courrier de Bretagne*:

L'évasion de six détenus de la citadelle de Port-Louis est le sujet bien naturel de toutes les conversations dans notre population.

Ces individus étaient condamnés à la détention pour des durées variables de 5 à 15 ans, par suite de leur participation aux crimes de la dernière insurrection de Paris, sous la Commune. Ce sont les nommés: Jean-Baptiste Gallot, Charles Dacosta, Caudereux, Eugène Frilay, Paul Martel et Louis Minier. Ils faisaient partie d'une chambre, située au rez-de-chaussée, avec une vingtaine d'autres détenus.

Sous ces chambres, il existe, probablement par mesure d'assainissement, de grandes excavations pratiquées sans revêtement de maçonnerie. S'étant facilement aperçus de cette singulière particularité, les détenus, en soulevant une ou deux des planches remises ensuite soigneusement en place, ont pu creuser assez aisément, dans la terre végétale et le sable d'une des caves. Ils avaient pour outils des crochets de gouttières.

Les débris que le fousseur devait rejeter derrière lui, à la manière des lapins, étaient ramassés par des camarades qui le versaient sous une autre planche dans une autre cavité.

Ils ont creusé de la sorte un boyau assez large pour un homme, et long d'environ 45 mètres, passant sous les postes de la sentinelle de la cour intérieure et de celle de la plate-forme. Ce conduit aboutissait au mur extérieur, à 2 mètres 50 au-dessus de marée basse, en face de la roche dite *Jument*.

Ces trop habiles mineurs n'ont pas été arrêtés par la grande épaisseur du mur de la forteresse, dont les gros moëllons millés sont, du reste, tout décentrés et désagrégés. Pour en retirer les pierres, ils se sont fait un fort levier avec un des barreaux de fer de la fenêtre de leur chambre, qui sont gros et ont un mètre de haut. On ne s'était pas aperçu du manquement de ce barreau, parce qu'ils l'avaient remplacé à la fenêtre par un morceau de bois façonné comme les autres, et noirci avec une bonne couche de rouille de fer.

L'orifice extérieur de leur galerie était aussi habilement masqué. On s'est aperçu de la fuite des condamnés le 15, vers cinq heures du soir. Le directeur affirme que tous avaient répondu à l'appel du matin; il semble pourtant bien impossible qu'ils aient pu s'évader en plein jour.

Un douanier préposé au port d'Hennebon affirme avoir vu, dans la nuit du 14 au 15, six individus certainement étrangers à la localité, venant par la route de Port-Louis.

D'ailleurs, un d'eux connaîtrait bien les environs; c'est Frilay, qui est, dit-on, un ancien marin. Leur habillement ne peut aider à les faire remarquer; ils avaient bien l'uniforme du pénitencier; mais on leur avait laissé les paquets de leurs anciens vêtements, et il va sans dire que c'est sous ces derniers qu'ils ont pris la clef des champs.

Nous ne savons si l'enquête démontrera un défaut de surveillance; mais disons que les bâtiments de la citadelle de Port-Louis sont peu propres, en tout cas, à renfermer des condamnés à la détention.

La troupe d'opéra du Grand-Théâtre d'Angers donne ce soir sa première représentation à Saumur. Espérons que notre public,

si amateur d'un genre dont il est privé depuis si longtemps, s'empressera d'aller applaudir, dans le *Postillon* et *Maitre Pathelin*, les artistes de M. Bonnesseur, dont les feuilles angevines nous ont fait le plus bel éloge, et au nombre desquels il en est qui sont déjà avantageusement connus sur notre scène.

Faits divers.

On se rappelle que le maire de Marseille a été souffleté, en plein conseil municipal, par l'un des conseillers, M. Coquand.

Cette piquante affaire est venue devant le tribunal correctionnel, qui a rendu, le 21 novembre, un jugement longuement motivé. M. Coquand est condamné à quinze jours de prison et aux dépens.

Le recensement quinquennal nous fournit les données suivantes sur le classement des diverses religions auxquelles appartiennent les habitants de Paris:

Catholiques, 4,732,529.

Protestants Calvinistes, 27,281.

Protestants Luthériens, 14,981.

Anglicans, Méthodistes, Quakers, 9,992.

Israélites, 20,915.

Mahométans, Bouddhistes, 762.

Individus ayant déclaré ne professer aucun culte, 40,995.

Libres-penseurs déclarés tels, 4,140.

Il vient d'être frappé à la Monnaie de Paris une médaille grand module, à l'occasion de l'emprunt de cinq milliards. Cette médaille a été faite, selon l'usage établi en pareille occasion, pour être offerte aux ministres et aux chefs de service qui ont donné leur concours à cette grande opération financière.

Des médailles en argent ont été offertes aux ministres; les directeurs et hauts fonctionnaires en ont reçu chacun un exemplaire en bronze dans un écrin, avec une lettre d'envoi adressée par le ministre des finances.

Ces médailles portent l'effigie de la République, et, au revers, une inscription rappelle le chiffre et la date de l'emprunt, ainsi que le montant des sommes offertes par le public.

Dernières Nouvelles.

La grande affaire du moment est toujours l'entrevue de M. Thiers et de la commission Kerdrel.

On lit dans *Paris-Journal*:

Nous avons le regret de constater que les idées de conciliation ont perdu du terrain. La situation est plus tendue depuis la visite de M. Thiers à la commission Kerdrel. L'accordement paraît plus difficile depuis qu'on s'est abordé.

Le secret que les membres de la commission ont pris l'engagement d'observer ne nous permet pas de rendre compte du langage même tenu par M. Thiers; mais d'après ce qu'il en a lui-même fait connaître dans la soirée aux familiers de la présidence, nous croyons pouvoir en faire connaître très-exactement la substance.

Sous une forme très-pacifique, très-conciliente, affectueuse même de part et d'autre, le Président et les membres de la commission n'ont pu se trouver en présence sans constater la profondeur de l'abîme qui les sépareit, et les députés aussi bien que le Président ont paru très-décidés à ne pas céder un pouce de leur terrain.

La commission, organe des idées de la majorité, veut la responsabilité ministérielle sérieuse et effective, on ne saurait trop le répéter; elle veut avoir en face d'elle, dans les débats à venir, un président du conseil et un cabinet qu'elle puisse faire tomber sans précipiter la France dans une crise gouvernementale. Elle ne veut plus être tenue en bride par la menace de la démission du Président de la République. Elle entend que celui-ci ne communique plus avec l'Assemblée que par voie de message et se renferme dans le rôle de souverain constitutionnel. C'est là le minimum de ses exigences, et elle semble décidée à n'en rien rabattre.

Or, c'est là ce que M. Thiers semble non moins résolu à n'accepter jamais.

— La responsabilité ministérielle que vous réclamez, vous l'avez, a-t-il dit aux députés,

dans la mesure où elle est possible, et peut cadrer avec les nécessités de mon gouvernement et les exigences de ma responsabilité personnelle.

M. Thiers promettra volontiers d'assister plus rarement aux délibérations de la Chambre. Mais ce n'est là qu'une promesse en l'air à laquelle il entend ne donner ni précision, ni sanction.

En résumé, le Président n'abandonne rien jusqu'ici. Il se maintient obstinément sur le terrain Rivet-Vitet, sauf la prorogation de quatre années de pouvoir qu'il est disposé à accepter, et sauf le miel de quelques bonnes paroles dont il a adouci sa résistance aux désirs exprimés par la commission.

La commission a demandé des éclaircissements sur trois points principaux:

1° Pourquoi le banquet de Grenoble a-t-il été qualifié dans le Message d'incident inévitable?

2° Pourquoi, au mépris du pacte de Bordeaux, le Message a-t-il appelé la République le gouvernement légal du pays?

3° Comment le gouvernement compte-t-il sortir du *modus vivendi* actuel, et quelles sont les institutions qu'il compte lui substituer?

Le Président de la République a répondu longuement à chacun de ces points.

Chaque journal donne sa version, et nous ne savons à laquelle on doit accorder le plus de confiance, les membres de la commission ayant promis et ayant gardé le secret le plus absolu.

D'où peuvent venir les indiscretions? D'après les informations particulières de l'*Union*, l'attitude de la commission, hier, en recevant les communications de M. Thiers, a été pleine de réserve et de dignité.

Il a été entendu avec une attention soutenue et sans qu'aucune interruption lui donnât occasion de faire éclater son dépit. Un témoin oculaire nous affirme qu'en sortant de la séance il paraissait fort inquiet. « Il était blême, » nous a-t-on dit.

Il se confirme que la commission est résolue à autant de fermeté que de modération. Les bruits de capitulation propagés par les agences officieuses sont inexacts.

On parle beaucoup de la retraite de MM. Dufaure et de Goulard. Il se pourrait même que M. Thiers essayât d'en tirer parti en appelant à les remplacer un membre du centre droit et un membre du centre gauche. Il tenterait d'ébranler ainsi la majorité dont la fermeté l'embarasse.

En attendant, il cherche à gagner du temps.

« La seconde séance n'a pas présenté autant d'intérêt que la première, » dit le *Soir*, dont l'empressement officieux à publier, vendredi soir, ce que l'on était convenu de tenir secret, n'a pas peu contribué à aigrir les dispositions des commissaires et à tendre des rapports qu'on s'efforçait de maintenir sur un pied de cordialité.

Les membres de la commission ne peuvent se dissimuler qu'il se fait contre eux, contre la majorité de l'Assemblée tout un mouvement factice de pétitions, d'indiscretions, voire même de calomnies, dont M. Jules Simon et ses amis passent pour les instigateurs et M. Barthélemy Saint-Hilaire pour l'organisateur. Les ministres, à l'Assemblée, se sont vus très-entourés et vivement interpellés à ce sujet. Les députés leur demandent d'en finir avec cette agitation, dont personne n'est dupe et dont tout le monde risque d'être victime.

Au fond, la situation est toujours la même. Si le Président de la République veut nettement répudier les radicaux et nettement se mettre avec les conservateurs, l'accord est fait.

Dans le cas contraire, et chaque heure rend malheureusement cette seconde hypothèse plus vraisemblable, ni les projets... singuliers du centre gauche, ni aucune autre combinaison proposée par les innovateurs ne paraissent devoir être acceptés favorablement.

Il semble que rien ne soit plus aisé que de s'entendre et, en même temps, que ce soit impossible. Alors, quelle issue au différend? — Inévitablement, un coup d'Etat parlementaire fait, soit par la majorité, soit contre elle.

Nous continuons à désirer plutôt qu'à espérer l'entente. Les figures mystérieuses des familiers de la présidence, certaines allées et venues, les conciliabules des gens de la

gauche et du centre gauche avec le gouvernement, ne nous disent rien de bon.

(Paris-Journal.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

DANS TOUTES LES PHARMACIES

VIOLAND
de Colmar
Arnica des Vosges
CÉLÈBRE VULNÉRAIRE
Coups, contusions, chutes, blessures, etc., etc.
FLACONS DE 1, 2 et 3 fr.

VIOLAND
(Haut-Rhin)
Coton Hémostatique
pour arrêter instantanément
toutes les hémorragies
L'ETUI, 2 fr.

VIOLAND
Alsace
Injection sans rivale
pour arrêter les écoulements
blancs (GARANTIE.)
5 fr. LE FLACON

VIOLAND
actuellement
Sirop d'Airelles
contre la diarrhée, dysenterie
des enfants principalement
1 fr. 50 LE FLACON

VIOLAND
à Montrouge
Pâte Pectorale Alsacienne
La plus efficace de toutes les
Pâtes
1 fr. 50 Boîte

VIOLAND
74, route de Châtillon
Thé Purgatif rafraichissant
est pris sans répugnance.
purge lentement et sans colique
1 fr. 20 LA BOITE

VIOLAND
près Paris
Thé Vulnérable dépuratif
et laxatif
dit Conservateur de la santé
1 fr. 25 LA BOITE

VIOLAND
EXIGER LA SIGNATURE
Essence de mélisse composée
Pour faire soi-même l'eau
bien supérieure à celle dite des
Carmes
5 fr. LE FLACON

VENTE EN GROS
VIOLAND
Au Grand-Montrouge, près Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE

Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{re} d'Or. — 3 M^{re} d'Argent

**RÉPARATEUR
AU QUINQUINA**

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Brevetés.g.d.g.
PARIS. — II, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende
progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur
primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine
de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus
qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalescière
Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon
sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions,
les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs,
acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, consti-
pation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,
étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,

mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de
la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,
reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures,
y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la
marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleuse-
ment: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime,
comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plu-
sieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la
pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans
s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer
elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes,
1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.;
12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut
manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.
— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, som-
meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants
les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et
que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de
12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la
tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez
MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean,
GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épi-
ciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direc-
tion de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 25 novembre 1872,

INAUGURATION DE LA SAISON D'HIVER.

Le Postillon de Longjumeau, opéra-

comique en 3 actes, paroles de Leuven et Bruns-
wick, musique d'Ad. Adam.

Maître Pathelin, opéra-comique en un
acte, paroles de Leuven et Langlé, musique de
F. Bazin.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

Marché de Saumur du 23 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 22	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité . 74	— luzerne 50	—
Seigle . . . 75	Foin (h. bar.) 780	45
Orge . . . 65	— Luzerne —	780
Avoine h. bar. 50	Paille —	780
Fèves . . . 75	Amanes . . . 50	—
Pois blancs . 80	— cassées . 50	—
— rouges . 80	Cire jaune . 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza . . . 65	(52 k. 500) —	—
Chenevis . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur . . .	—
— de lin . 50	Brun	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Ordin., env. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	50 à 60
Id.	1872, 2 ^e id.	45 à 50
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	35 à 40
La Vienne, 1872.	1 ^{re} id.	35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs 1871.	1 ^{re} qualité	90 à 110
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Varrains, 1871.	1 ^{re} id.	90 à 100
Varrains, 1871.	2 ^e id.	80 à 90
Bourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Restigné 1871.	1 ^{re} id.	90 à 100
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	85 à 90
Id.	2 ^e id.	75 à 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 10	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	837 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377 50	1	25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	1	25
4 % jouissance 22 septembre.	86	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	417 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	498 75	»	1
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit Mobilier	417 50	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	86	»	15	Crédit foncier d'Autriche	965	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	»	75	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	390	»	»	Orléans	275 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	1	25	Est, jouissance nov.	510	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	272 50	»	»
— 1865, 4 %	437 50	2	50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . .	823 75	1	25	Est	272 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	273	»	75	Midi, jouissance juillet.	577 50	2	50	Nord	289	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	243 75	1	75	Nord, jouissance juillet.	965	5	»	Ouest	271	»	»
— libéré	»	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	807 50	»	5	Midi	274	»	»
Banque de France, j. juillet. . .	4585	»	10	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	497 50	»	»	Deux-Charentes	250 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	607 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. .	»	»	»	Vendée	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . .	670	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr. .	450	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	75	»	»				

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers),	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — omnibus.	
12 — 38 — — express.	
4 — 44 — — soir, omnibus.	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A VENDRE
D'OCCASION,
Pour cause de santé,
UNE LESSIVEUSE
De 50 kilogrammes de linge.
S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-
Foucharde. (565)

A VENDRE
D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de gran-
deurs différentes, pouvant convenir
à un coiffeur ou à un marchand
grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BELLES VACHES ANGLAISES
S'adresser au château de Saint-
Florent, chez M. DE LA FRÉGOLIÈRE.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE
d'une quarantaine d'années.
Inutile de se présenter sans bons
renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue
du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'o-
xyde pas les plumes métalliques.

ON DEMANDE un valet de
chambre.
S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, cancers du sein, épi-
lepsie, ulcères, asthmes, catarrhes,
rhumatismes, toux, maladies de la
peau, de la poitrine, de l'estomac,
du cœur, du foie et des voies urinaires.
les honoraires qu'a-
près la guérison,
Telle est la garantie donnée par le
docteur ROBBE, médecin homéo-
pathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris.
— Par correspondance, affarncbir.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice en-
voyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire
franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-
herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et
succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou
à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

AVIS
UN JEUNE HOMME, muni de
bons certificats, demande un
emploi dans une maison de com-
merce de vins et liqueurs, soit au
magasin, à la vente ou aux écritures.
S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Sau-
mur, demande un apprenti.

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
est une poudre de riz spéciale
préparée au bismuth,
par conséquent d'une action
salutaire sur la peau.
Elle est adhérente et invisible.
aussi donne-t-elle au teint une
fraîcheur naturelle.
CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE
DE LA
CONVERSATION
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION
Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire,
de 800 pages chacun, à deux colonnes.
Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés e
augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs,
prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour
les personnes qui désireraient examiner cet important
ouvrage.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS
ET DEUXIÈME ÉDITION
DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR
Par J. PICHERIE-DUNAN,
Professeur d'économie domestique et d'agriculture;
Agriculteur praticien;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils
généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR.
Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

ETUDES DRUIDIQUES
ET
DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES,
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne,
et observations sur ce monument,
Par A. C. G.
Premier Fascicule: 50 centimes.
(Le second paraîtra prochainement.)
En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

En vente au bureau du journal:
DES
PRINCIPALES TAILLES
ET
PROCÉDÉS DE FORMATION ET DE CONDUITE
DE LA VIGNE A VIN
Par A. GIFFARD,
Membre de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.
Prix: 2 fr. 50. — Avec vignettes teintées: 3 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.